REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité Travail Progrès
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DECRET N° 2007-066 /PRN/ME/F

du 21 mars 2007

portant création, attributions et organisation de l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 9 août 1999 ;

VU l'ordonnance N° 96-024 du 30 mai 1996 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit ;

VU le décret N° 96-416/PRN/MEF/P du 9 novembre 1996 portant réglementation des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit ;

VU la Convention Cadre régissant les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi du crédit ;

VU le décret N° 2004-081/PRN/ME/F du 9 mars 2004 portant adoption du Document de Stratégie Nationale de la Microfinance ;

VU le décret N° 2004-403/PRN du 24 décembre 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret N° 2004-404/PRN du 30 décembre 2004 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU le décret N° 2005-115/PRN/ME/F du 17 mai 2005 déterminant les attributions du Ministre de l'Economie et des Finances ;

VU le décret N° 2005-116/PRN/ME/F du 17 mai 2005 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

VU l'arrêté N ° 343/ME/F du 4 novembre 2005 portant création, attribution et composition du comité de Pilotage chargé de concevoir et de mettre en place l'Agence de Régulation des Systèmes Financiers Décentralisés ;

Sur rapport du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :